



Programme d'Urgence de Développement Communautaire - PUDC

Avec un taux annuel de croissance démographique de 2,6%, la population du Sénégal est estimée à 13,6 millions d'habitants en 2012. Selon les estimations de 2010, environ 52% des sénégalais sont des femmes et près de deux Sénégalais sur trois ont moins de 25 ans.

Plus de la moitié (55%) de la population sénégalaise vit en milieu rural. Cet accroissement démographique ne s'est pas accompagné d'opportunités de créations de richesses et d'un accès aux services sociaux de base pour les groupes vulnérables (Femmes, jeunes) vivant majoritairement en milieu rural.

Malgré des progrès notables à travers la mise en œuvre de projets et programmes ; le Sénégal accuse un taux de prévalence de la pauvreté estimé à 46,7% en 2011. Le profil de la pauvreté reste marqué par une incidence plus élevée en zones rurales avec une proportion de 57,1% contre 41,2% dans les zones urbaines.

Les zones rurales accusent des insuffisances majeures en termes d'infrastructures sociale et économique de base, de moindres opportunités économiques et de forte dépendance de l'agriculture à la pluviométrie.

Le Gouvernement du Sénégal est convaincu de la nécessité de prendre des dispositions adéquates en faveur des pauvres. C'est pourquoi, l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent permettra, à travers la mise en œuvre de projets et programmes de réduire les disparités. La lutte contre la pauvreté, avec son corollaire la protection sociale des groupes vulnérables, constitue un axe stratégique majeur de la politique économique et sociale du Gouvernement du Sénégal. Dans cette perspective, les résultats du PUDC devraient contribuer à relever les défis suivants:

- ▶ Redistribuer la richesse aux plus pauvres et aux plus vulnérables, avec un impact immédiat sur la réduction de la pauvreté et des inégalités ;
- ▶ Pallier aux insuffisances des marchés du crédit, en offrant aux ménages des opportunités, que ceux-ci ne trouveraient pas ailleurs, d'investissement tant dans le capital humain de leurs enfants que dans la génération de revenu des adultes actifs de la famille ;
- ▶ Aider les ménages à gérer les risques et à éviter les pertes irréversibles de capital humain (Education, santé) afin de préserver les actifs tant familiaux que professionnels des ménages ;



L'ambition du Gouvernement du Sénégal est de favoriser une croissance économique à fort impact sur le développement humain. Pour ce faire, il s'agira de consolider les acquis, notamment en matière de gouvernance démocratique, et de recentrer les priorités dans la perspective de garantir durablement la stabilité économique, politique et sociale.

La réalisation de cette ambition repose sur la mise en œuvre d'un important programme d'investissements dans les secteurs porteurs, à même d'impulser une dynamique de croissance forte et soutenue mais également sur la lutte contre les inégalités sociales, facteur d'instabilité.

Cette impulsion politique d'un décollage économique nécessite un engagement de tous les acteurs ainsi qu'une importante mobilisation de ressources financières publiques et privées, internes et externes, auprès des partenaires publics et privés. A cet effet, le Sénégal ambitionne de répondre aux attentes des populations grâce à un important programme de développement à la base appelé Programme d'Urgence de Développement Communautaire avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).



Objectifs du Programme

Objectif global : transformer les conditions de vie des populations et lutter contre les inégalités sociales.

Quatre (4) objectifs spécifiques:

- ▶ Améliorer l'accès des populations aux infrastructures et équipements socio-économiques de base : pistes rurales hydraulique ; énergie /plateformes multifonctionnelles) ;
- ▶ Renforcer la productivité des populations rurales et valoriser la production agricole à travers l'accès aux services financiers et aux équipements de production et de transformation;
- ▶ Renforcer les capacités des groupements professionnels et acteurs locaux en entrepreneuriat rural, en leadership et maîtrise d'ouvrage / œuvre, et gestion communautaire;
- ▶ Mettre en place d'un système de suivi géo référencé, de manière à renforcer le système national de suivi et évaluation des programmes et projets de développement.



Stratégie du Programme

La stratégie de mise en œuvre du Programme repose sur:

- ▶ Le partenariat Ministères Techniques et Services Déconcentrés
- ▶ la fourniture d'un paquet intégré des services
- ▶ La participation et la responsabilisation des populations
- ▶ L'autonomisation des femmes et la dimension genre
- ▶ La promotion de l'entrepreneuriat social (promotion d'entrepreneurs provenant de ménages à faible revenu)
- ▶ La recherche de synergie avec les structures étatiques et les autres projets et programmes en cours
- ▶ Le partenariat : opérateurs privés, ONG et structures locales
- ▶ La Gestion Axée sur les Résultats
- ▶ L'appropriation - la capitalisation de bonnes pratiques/Expériences
- ▶ Le respect des principes de l'Intégrité Environnementale et la prise de mesures de mitigation associées

Composantes du Programme

Le Programme comprend quatre composantes :

1. Le développement des infrastructures socio-économiques de base ;
2. L'amélioration de la productivité rurale et de la production agricole et de l'élevage
3. Le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs locaux ;
4. Le développement d'un système d'information géo-référencé.



Composante 1 : Développement d'infrastructures et d'équipements socio-économiques de base.

Cette composante vise à mettre en place des infrastructures et équipements socio-économiques de base pour contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations des zones ciblées.

Le programme d'urgence couvrira les besoins des populations en électrification rurale, en forages hydrauliques, en pistes rurales ainsi les besoins en équipements de transformation agricoles. Les activités de la composante consisteront à :

- ▶ La construction/réhabilitation d'un linéaire de **3048 km** de pistes rurales au niveau des zones les plus enclavées, incluant tous les ouvrages d'art et d'assainissement ainsi que les mesures de mitigation environnementales;
- ▶ La construction/réhabilitation de **250 forages et châteaux d'eau** ; il s'agira des ouvrages pouvant servir un ou plusieurs villages. Ce qui permettra de couvrir l'ensemble des besoins des villages ayant exprimé leurs besoins. Dans le cas d'un ouvrage multi-villages, un réseau d'adduction d'eau sera posé. Ce réseau permettra notamment l'irrigation et l'aménagement de superficies pour des activités agricoles, horticoles, de pisciculture et d'élevage.
- ▶ l'électrification rurale d'au moins de **325 villages** : la demande d'électrification globale concernant 325 villages par raccordement au réseau national ou par voie solaire par défaut ;
- ▶ L'installation de cinq mille **5000 équipements** de transformation et/ou des décortiqueuses et batteuses à travers les communautés rurales pauvres : ces équipements conduiront à l'implantation d'unités économiques locales, en permettant notamment la création d'activités de transformation et l'augmentation de revenus pour les femmes et les jeunes des communes.



Composante 2 : Productivité des populations rurales et la production agricole et de l'élevage sont améliorées

Cette composante vise à soutenir le développement de l'activité productive et de services, renforcer la chaîne des valeurs dans les secteurs de production et à soutenir l'émergence d'une économie rurale à même de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations et à la réduction de l'exode rural. Il s'agira de promouvoir l'entrepreneuriat rural et d'encourager la création des petites et moyennes entreprises en milieu rural, en promouvant l'accès à la microfinance et en fournissant aux promoteurs tout encadrement et orientation nécessaire. Les activités de cette composante consisteront à :

- ▶ Renforcer les capacités des communautés rurales en entrepreneuriat sur la base de techniques modernes d'organisation, de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles et de l'élevage ;
- ▶ Promouvoir et disséminer des techniques modernes de production et de transformation, faciliter l'accès aux intrants afin d'augmenter la production agricole et de l'élevage, ainsi que la valeur ajoutée des produits pour une meilleure commercialisation ;
- ▶ Soutenir la création de petites/moyennes/micro entreprises, notamment de prestation de services dans les secteurs de l'agriculture au sens large (agriculture, élevage, pisciculture), et la mise en place des infrastructures sur toute la chaîne de valeurs, allant de la production à la consommation (marchés parcs à vaccination, mini-laiteries, abattoirs, foirails) y inclus la commercialisation de produits agricoles et de l'élevage ;
- ▶ Promouvoir l'accès à la microfinance et orienter les entrepreneurs ainsi que les groupements de producteurs vers les structures de financement décentralisées, afin d'assurer leur accès à des sources de financement.

Les initiatives de transformation des denrées locales et des produits de l'élevage seront soutenues. Dans cette optique, un regard attentif sera porté sur les activités conduites par les femmes et les jeunes. Le Programme soutiendra l'organisation et la mise en place des coopératives de producteurs et des corps de métiers, ainsi que groupements informels de financement tels que des tontines.



Composante 3 : Renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux central et local.

Cette composante vise à développer prioritairement les capacités techniques, organisationnelles, institutionnelles et communautaires au niveau local pour une offre de services de qualité en milieu rural. Les capacités à identifier et à renforcer sont relatives d'une part à la maîtrise d'ouvrage / œuvre de travaux de réalisation d'infrastructures socio-économiques de base, et d'autre part à la maîtrise de techniques culturelles, la gestion administrative et financière, la planification du développement, etc.

Les activités de renforcement de capacités seront également articulées autour de la structuration du milieu, de la coordination des acteurs locaux, du développement de partenariats, notamment avec des institutions de développement local, de la formation des formateurs, de la communication et de renforcement de la dynamique communautaire et de l'entreprenariat. Le renforcement des capacités notamment des jeunes et des femmes concernera quatre catégories d'acteurs :

- ▶ Les collectivités locales et les responsables des administrations locales pour le suivi des opérations de développement des infrastructures et la promotion de l'économie locale ;
- ▶ Les Ministères des infrastructures, de l'énergie, de l'hydraulique, de l'agriculture, de l'élevage et leurs services techniques déconcentrés pour la fourniture des services de techniques et d'encadrement et le suivi et la gestion des travaux, la maintenance des infrastructures et services sociaux de base.
- ▶ Les groupements et associations des producteurs et coopératives agricoles et d'éleveurs pour la redynamisation de l'action coopérative et la maîtrise des itinéraires techniques des cultures à développer ou à intensifier dans les zones agricoles ;
- ▶ Les organisations et associations de prestations des services aux agriculteurs et éleveurs seront également renforcées pour la fourniture des services de proximité.



Composante 4 : Développement d'un système d'information géo-référencé

Dans le cadre de cette composante, le Programme renforcera également les capacités institutionnelles des administrations locales et centrales en suivi-évaluation des programmes et projets de développement.

Les activités de formation seront renforcées par la mise en place :

- ▶ D'une base de données géo-référencées ;
- ▶ D'un dispositif de suivi-évaluation axés sur les résultats avec un logiciel intégré, un tableau de bord des indicateurs clés de suivi de la performance des réalisations au niveau central et décentralisé.
- ▶ Ce système sera intégré au Système national de Suivi - Evaluation et fournira aux décideurs des éléments d'appréciation pour l'orientation de la politique de développement et la prise des décisions en matière d'investissements sociaux.

